

## **COMMUNE D'AUZEVILLE-TOLOSANE**



## 4.3.— Liste des emplacements réservés modifiée

P.L.U.	Approuvé par D.C.M. le	18 décembre 2007
1ère modification	Approuvée par D.C.M. le	21 janvier 2009
2 <sup>ème</sup> modification	Approuvée par D.C.M. le	7 juillet 2010
1ère modification simplifiée	Approuvée par D.C.M. le	4 avril 2011
3ème modification	Approuvée par D.C.M. le	7 juillet 2011



## Commune d'Auzeville Tolosane

## Liste des Emplacements réservés

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
	I - Emplacements réservés à des voiries		
1	Liaison RD 916 - RD 813 et principes d'échange et de désenclavement.	Département	37 922 m²
1'	RD 916 – Aménagements de capacité entre le Palays et la RD 957c	Département	8935 m²
2	Rectification d'une courbe sur la RD 79a	Département	1 500 m <sup>2</sup>
2'	Aménagement du carrefour.	Commune	1 180 m²
3	Liaison piétonne Chemin de la Graille vers Ramonville.	Commune	643 m²
4	Rectification du tracé de la RD 79a.	Département	5 000 m²
5	Principe de désenclavement et d'échange avec la liaison RD 916 - RD 813 du secteur compris entre le canal et l'autoroute.	Commune	1 545 m²
6	Liaison piétonne vers Castanet	Commune	970 m²
7	Création d'un piétonnier au lieu-dit « Camp Cubert ».	Commune	3 364 m²
8	Prolongement d'une voie de circulation.	Commune	76 m²
9	désenclavement des parcelles attenantes	Commune	58 m²
10	Amélioration du carrefour.	Commune	32 m²
	II - Emplacements réservés à des ouvrages publics		
11	Aire d'accueil des gens du voyage.	Commune	290 m²
12	Création d'équipements communaux à destination sportive, culturelle ou de loisirs et des services techniques	Commune	5 650 m²
13	Valorisation d'une construction existante	Commune	3 000 m²
	III - Emplacements réservés à des installations d'intérêt général Néant.		
	IV - Emplacements réservés à des espaces verts		
15	Création d'un parc municipal.	Commune	1 416 m²
16	Traitement paysager de l'entrée de l'agglomération.	Commune	2 372 m²
17	Maintien d'un espace planté communal.	Commune	3 395 m²
18	Aménagement des abords du canal du Midi pour équiper la zone de bateaux logements.	Commune	7 430 m²